

Sur [www.la-croix.com](http://www.la-croix.com)

- Les députés votent la proposition de loi « Baby-Loup »
- Un nouveau rapport accablant sur la prison de Strasbourg

# Dans le Pas-de-Calais, des chômeurs servent de passeurs



OLIVIER JOBARD/MYOP

Des migrants, à Calais, espèrent gagner le Royaume-Uni. Aujourd'hui, de plus en plus de Français se lancent sur le « marché des passeurs ».

► Une nouvelle catégorie de passeurs, des ressortissants français privés d'emploi ou précaires, acceptent de transporter des migrants jusqu'en Angleterre.

► Pour effectuer le passage, une filière asiatique recrute des « mules » parmi les jeunes chômeurs de la banlieue parisienne.

« Nous avons voulu donner à manger à nos enfants et payer des factures très en retard. » Voilà ce qu'un commerçant au bord du dépôt de bilan a déclaré devant le tribunal de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), le mois dernier, pour expliquer pourquoi il avait accepté de faire passer des migrants en Angleterre. C'est un voisin albanais qui l'avait mis dans la combine. L'affaire a été conclue au tarif de 1 500 € par passager embarqué dans une fourgonnette. Mais au quatrième voyage, effectué le 18 mars dernier avec la complicité de son épouse et d'une autre femme, les choses ont mal tourné. À un contrôle de la police britannique, ils ont été arrêtés.

Des histoires comme celle-ci, il y en a eu plusieurs ces derniers temps. Les ressortissants des Balkans et des pays de l'Est gardent certes le quasi-monopole de l'activité de passeurs, avec une poignée d'autres communautés. Mais, depuis quelques mois,

de plus en plus de Français comparaissent aussi devant la justice. « C'est peut-être un cas sur dix. Il s'agit essentiellement d'une délinquance de subsistance », explique Nathalie Bany, procureur adjointe au tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer. Selon elle, la plupart des nationaux qui se livrent

**« Les réseaux trouvent preneur chez de pauvres gens ayant une dette trop lourde ou un problème de santé qui coûte cher. »**

à cette activité sont au chômage. En échange d'une somme variant entre 1 000 et 3 000 €, ils sont prêts à tenter le diable. « Certains prennent même le risque de faire le voyage avec leurs enfants sur le siège arrière pour ne pas éveiller les soupçons », poursuit la magistrate.

« Le marché des passeurs se libère », confirme M<sup>e</sup> Marie-Hélène Calonne, avocate au pénal à Boulogne-sur-Mer. « Les réseaux trouvent preneur chez de pauvres gens ayant une dette trop lourde ou un problème de santé qui coûte cher », explique-t-elle. Pour leur défense, elle plaide la plupart du temps l'amateurisme. « Seuls les plus malins, au lieu de prendre leur propre voiture, en louent une, parce qu'ils savent bien qu'ils peuvent se faire confisquer leur véhicule. Une fois qu'ils ont payé l'essence, le passage et les autres frais du voyage,

la plupart ne sont pas si gagnants que cela au regard des peines encourues s'ils se font prendre », poursuit-elle.

Outre l'activité de passeur en tant que telle, certains habitants rendent aussi des services aux réseaux, sans pour autant en faire partie. « Cela peut être un couple à qui on demande d'aller déposer des bons Western Union à La Poste au profit des trafiquants, en échange de l'achat d'une télévision », explique un policier. Les cas de passeurs français qui agissent seuls se comptent en revanche sur les doigts d'une main. « Je n'ai eu qu'un seul cas à défendre. Il s'agissait d'une personne qui travaillait au noir et qui a tenté d'opérer en solo pour arrondir ses fins de mois », explique un avocat de Boulogne qui préfère garder l'anonymat. Dans le passé, il y a aussi eu des cas de militants proposant le voyage gratuitement. Mais il ne s'agit pas, et de loin, du cas le plus fréquent.

La nouvelle de cette possibilité d'argent facile a fait son chemin. Depuis peu, des jeunes de banlieue francilienne font eux aussi le déplacement pour effectuer la traversée de la Manche. Cette façon de procéder a un avantage : les migrants peuvent être embarqués bien en amont du Pas-de-Calais, là où les contrôles sont moins fréquents. Les candidats à la traversée sont aussi plus commodes à trouver en zone sensible qu'ailleurs : dans les quar-

## REPÈRES

### 30 000 TENTATIVES DE TRAVERSÉE DÉCOUVERTES EN 2014

- L'an dernier, la police aux frontières (PAF) du Pas-de-Calais a interpellé près de 700 trafiquants ayant aidé des migrants à traverser la Manche.
- Dans une majorité de cas, il s'agissait de trafic de faux documents. Viennent ensuite les interpellations faites après un contrôle dans les coffres de voiture. Les affaires dévoilées après la découverte de caches embarquées dans les camions n'arrivent qu'en troisième position.
- Le nombre de migrants découverts dans des camions et dans d'autres véhicules s'est établi à 30 000 personnes l'an dernier.
- Les tarifs exigés des migrants varient entre 500 et 6 000 € en fonction de leur niveau de richesse estimé (un Vietnamien paie plus cher qu'un Kurde, qui lui-même paie plus cher qu'un Éthiopien).
- Les voyages les plus chers sont les « passages garantis », réalisés avec la complicité de camionneurs qui acceptent de dissimuler des migrants dans leur cabine ou leur chargement.

tiers populaires, le taux de chômage des jeunes actifs entre 15 et 24 ans est de 42 %.

Ces conducteurs sont recrutés par un réseau asiatique. Leur activité est surtout concentrée sur les week-ends. « Ce sont des "mules" issues des cités que l'on vient chercher essentiellement dans les bars et les soirées de Seine-et-Marne ou quelquefois du Val-d'Oise. Les garçons ont plus souvent que les filles un parcours de petite délinquance, avec des actes de vol à leur actif, mais ce ne sont ni des trafiquants de drogue ni des braqueurs », précise la police aux frontières.

Depuis l'émergence, mi-2014, de cette tendance, 78 « trafiquants » mis en cause dans 38 affaires ont été interpellés, selon les statistiques policières. « Avec l'intensification de nos contrôles, cette façon de faire commence à devenir moins intéressante pour les passeurs. Mais on ne veut pas crier victoire, car les réseaux changent sans cesse de mode opératoire », déclare un officier de la police aux frontières. Pour le moment, la justice est plutôt clémente avec les Français qui se font prendre. Ils s'en sortent au mieux avec un rappel à la loi. Au pire, ils écoperont d'une peine de prison avec sursis. Les Franciliens peuvent aussi se voir notifier une interdiction de revenir dans la région. Les cas de récidive, pour l'heure, sont quasi inexistantes.

JEAN-BAPTISTE FRANÇOIS